

N° 25-01-05

EXTRAIT **DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre janvier, le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-BOIS-ROBERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard MOISAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2025.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

PRÉSENTS : M.M. MOISAN (Maire), DELAUDA, ROUXEL (arrivé à 18h36), MANIANGA-KEYET, DA SILVA PEDRO, KERJEAN, FORTIN.
Mmes DESPINS, VOLLAND.

EXCUSÉE : Mme JACQUENET (pouvoir à M. DA SILVA PEDRO).

ABSENTS : M. ROUXEL (avant 18h36) - Mme FOURNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme VOLLAND.

OBJET :

Demande de

Subvention/Budget

Participatif Région

IDF/Réhabilitation source

Vu les objectifs du budget participatif de la Région Ile-de-France permettant aux franciliens d'être acteurs et de proposer des projets dans le domaine de l'environnement ;

Considérant la volonté du Conseil Municipal de valoriser le patrimoine communal et de réhabiliter une source ancestrale afin de mieux canaliser son écoulement ;

Considérant la volonté du Conseil Municipal de rendre le lieu accessible à la population, tout en permettant à cet écosystème de favoriser le développement des espèces végétales en zone humide ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant le projet de réhabilitation de la source des Fontaines ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

. Adopte l'avant-projet de réhabilitation de la source des Fontaines pour un montant de 3 539,08 € HT ;

Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le

27 JAN. 2025

ID : 078-217801042-20250124-DEL_25_01_05-DE

Service
Levraut

. Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre du Budget Participatif de la Région Ile-de-France ;

. S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

| | |
|--------------------------------------|------------|
| Coût total HT | 3 539,08 € |
| Budget Participatif Ile-de-France | 2 000,00€ |
| Fonds de concours GPS&O | 769,54 € |
| Reste à charge fonds propres commune | 769,54 € |

. Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2025 ;

. Autorise le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 27 janvier 2025.

Le Maire,
Bernard MOISAN

